

Étape 1



De la naissance à au moins 6 mois

- Placé dos à la route dans un dispositif de retenue équipé d'un harnais de sécurité intégré.
- Bébé doit être dos à la route jusqu'à ce que sa morphologie atteigne les limites de taille du dispositif de retenue.

Étape 2



De 6 mois minimum à 4 ans

- Utilisez un dispositif de retenue placé dos ou face à la route, équipé d'un harnais de sécurité intégré.

Étape 3



De 4 ans minimum à 7 ans

- Utilisez un dispositif de retenue placé face à la route, équipé d'un harnais de sécurité intégré ou bien un siège-rehausseur avec la ceinture de sécurité de la voiture ou un harnais de sécurité pour enfant.

Les règles d'or

1 De la naissance à au moins 6 mois

Lit-nacelle pour nourrisson

Dispositif de retenue convertible placé dos à la route



2 De 6 mois minimum à 4 ans

Dispositif de retenue placé dos ou face à la route (ou convertible)

Dispositif de retenue combiné avec harnais de sécurité intégré



3 De 4 ans minimum à 7 ans

Dispositif de retenue placé face à la route avec harnais de sécurité intégré

Siège-rehausseur avec la ceinture de sécurité de la voiture

Siège-rehausseur avec harnais de sécurité pour enfant disponible comme accessoire



Pour plus de sécurité, les enfants sont assis sur le siège arrière.

Conformément à la loi, les enfants âgés de moins de 7 ans ne doivent pas être assis à l'avant.*

*Il existe des exemptions.

Les enfants doivent rester dans leur dispositif de retenue jusqu'à ce qu'ils dépassent les limites de taille de ce dernier. Une autre catégorie doit ensuite être utilisée. Suivez toujours les instructions du fabricant.

Dispositifs de retenue pour enfants

- ▶ Doivent être conformes à la norme **Australian/New Zealand Standard 1754.**
- ▶ Doivent comporter cette étiquette.



- ▶ Doivent avoir moins de 10 ans.
- ▶ En cas d'accident de la route, vous devez remplacer le dispositif de retenue pour enfants.



La loi impose que votre enfant voyage dans un dispositif de retenue.



Besoin d'aide ?

Appelez le 1300 780 713.

Les services d'un interprète sont disponibles en appelant le 13 14 50.

Ce document a été conçu par School Drug Education and Road Aware (SDERA) dans le cadre du programme Smart Steps et en collaboration avec :

Kidsafe WA
kidsafewa.com.au
08 6244 4880

Road Safety Commission
rsc.wa.gov.au

WALGA Roadwise Program
childcarrestraints.com.au



SDERA
SCHOOL DRUG EDUCATION AND ROAD AWARE

Educating for safer choices

SDERA.wa.edu.au

Les informations de ce document sont correctes au moment de son impression.
© Government of Western Australia,
School Drug Education and Road Aware, 2018.

La ceinture, chaque enfant, chaque trajet.

La loi impose que votre enfant voyage dans un dispositif de retenue.



FRENCH